

Règles de base pour les élèves et les visiteurs du bâtiment 10 (règlement intérieur)

Valables à partir d'août 2022



La réussite de la vie en communauté dans le CAMPUS SURSEE est la pierre angulaire de chaque formation, chaque carrière et chaque séjour. Nous comptons sur vous, également pour le respect de ces règles!

La direction du CAMPUS, les directions scolaires du centre de formation professionnelle (BBZ), de l'EP CVC, du MLS et du centre Mittelland du secteur agent d'exploitation (FB ABZM), ainsi que les directions des cours pour apprenants sont en droit de réaliser ou d'ordonner des vérifications dans les bâtiments et les chambres. Le non-respect de ces règles (règlement intérieur) peut entraîner jusqu'à l'exclusion du CAMPUS SURSEE.

CAMPUS SURSEE Seminarzentrum AG
La direction





Horaires d'ouverture du bâtiment 10

Le bâtiment 10 (chambres et pièces à vivre pour les apprenants) est ouvert comme suit:

Jours ouvrables: 06h00 – minuit

Plus tard avec la clé du CAMPUS ou le règlement d'accès en vigueur.

Dimanche: à partir de 19h00

Accès anticipé conformément aux directives de la direction des cours et de la formation.
Enregistrement 19h00 – 20h00

Clé du CAMPUS

Votre clé du CAMPUS vous donne accès à nos bâtiments et à la chambre qui vous a été attribuée.

Important:

Ayez toujours la clé du CAMPUS avec vous! Si vous quittez la chambre sans clé du CAMPUS, vous ne pourrez plus y rentrer de nouveau (porte à fermeture automatique).

Votre chambre dispose d'une armoire personnelle avec son propre verrou à clé. Enfermez-y vos objets de valeur en quittant la chambre. Nous ne pouvons être tenus responsables en cas de vol d'objets.

Transports publics / Parking

Ab dem SBB Bahnhof Sursee besteht werktags halbstündlich und am Wochenende stündlich eine Verbindung zum CAMPUS Sursee der Postauto-Linie 86.

Toutes les places de parking sont payantes. La conduite **est interdite** sur tout le CAMPUS durant les heures de cours, les pauses et les repas. En cas de non-respect du présent règlement, une indemnité de dédommagement d'un montant de 40 CHF sera exigée, ainsi qu'une amende pouvant atteindre 2'000 CHF (selon l'Art. 258 par. 1 du CPC, interdiction judiciaire du 03.08.2018).

Tenue vestimentaire

Les vêtements font les personnes.

Il n'est pas autorisé de marcher pieds nus dans l'enceinte du CAMPUS, ni d'être torse nu dans le bâtiment 17 et dans l'étage de détente du bâtiment 10. **Les tenues et chaussures de travail ne sont autorisées que sur les lieux de travail.**

Déroulement de la journée

06h30 – 07h45 Petit-déjeuner

11h15 – 13h15 Déjeuner

17h15 – 19h00 Dîner

Tous les repas sont pris dans le restaurant Mercato.

À partir de 22h00

Repos nocturne dans l'extérieur du CAMPUS.

À partir de 23h00

Repos nocturne dans des dortoirs.

24h00

Les visiteurs ne peuvent séjourner que dans l'aile du bâtiment dans laquelle se trouve leur chambre. Les élèves qui rentrent trop tard s'exposent à des sanctions. Fermeture des locaux pour les jeunes.

Fumer

En raison des prescriptions de sécurité incendie et des dispositions d'hygiène, il est interdit de fumer (y compris des cigarettes électroniques ou tous types de vapoteuses) dans tous les bâtiments du CAMPUS SURSEE, y compris dans les chambres, les restaurants, les escaliers, les couloirs, les balcons, les locaux pour les jeunes et le sport.

Veillez prendre en compte et respecter les zones non-fumeurs.

Il est en outre interdit de fumer le narguilé (la chicha) sur l'ensemble du CAMPUS (risque d'incendie).

Endommagement de biens / vandalisme / vidéo-surveillance / internet

Les dommages aux biens doivent immédiatement être signalés au directeur de l'internat de l'EP CVC, au conseiller clientèle du MLS, au centre pour la jeunesse, au service de nuit ou à la réception du CAMPUS. En cas de vandalisme ou de vol, une plainte sera déposée auprès de la police. Le responsable assumera les frais résultant de tels incidents. Pour votre sécurité, le CAMPUS SURSEE est sous vidéo-surveillance. Sur les plateformes internet, aucune publication à l'encontre d'une personne ou d'une société n'est acceptée.

Le CAMPUS SURSEE vous recommande de souscrire une assurance responsabilité civile privée couvrant les dommages causés par le locataire pour tout ce qui concerne les activités en dehors de la formation (chambre d'hôtel, etc.).

Loisirs+sport

Le programme de loisirs se trouve sur les panneaux d'information. Il est possible de louer du matériel sportif et de loisir. Vous obtiendrez plus d'informations auprès du centre pour la jeunesse. Respectez les règles d'utilisation des locaux pour les jeunes et le sport. Les couloirs des bâtiments ne sont pas des lieux de vie. Veuillez utiliser les locaux destinés au loisir.

Règlement pour les chambres

Si lors de votre arrivée, vous constatez des dommages, veuillez immédiatement en informer le centre pour la jeunesse ou le responsable de l'internat. Règlement pour la vie quotidienne dans les chambres:

- Faire le lit et vider la poubelle.
- Nettoyer la douche/le WC et les laisser dans cet état.
- Ranger le bureau, ainsi que les classeurs et les livres scolaires.
- Ne pas encombrer les chaises et le sol.
- Fermer les fenêtres et éteindre la lumière.
- (les valises, les sacs et les sacs à dos doivent être rangés sous le lit).
- Les vêtements et autres objets doivent être rangés dans l'armoire personnelle de la chambre. Les rebords intérieur et extérieur de la fenêtre ne sont pas prévus à cet effet.
- Les bouches d'aération ne sont pas réglables
- Le jour de votre départ, veuillez retirer le linge de lit (housse de couette, taie d'oreiller, drap-housse et protège-matelas) et les placer dans les chariots disponibles dans le corridor. Déposer l'oreiller et la couette (pliée) sur le bureau.

Les équipes de la gestion des chambres et de l'entretien vous remercient de votre collaboration. En cas de non-respect du présent règlement, des amendes et des sanctions peuvent être appliquées.

Alcool / autres drogues

Alcool:

Il est interdit à tous les apprenants de consommer ou de stocker toute boisson alcoolisée sur le terrain du CAMPUS. Après le dîner, il est autorisé de boire de l'alcool exclusivement dans les restaurants du CAMPUS.

Drogues et produits stupéfiants:

Toutes les drogues et produits stupéfiants sont interdits dans l'ensemble du CAMPUS et de ses environs! C'est-à-dire: Pas de **consommation**, de **stockage**, de **trafic**, de **remise** de drogues et de produits stupéfiants!

Des tests de consommation d'alcool et de drogue sont effectués! En cas de résultat positif, ces-derniers seront payants.

Menaces / violence / harcèlement / armes / instruments de frappe

Le CAMPUS SURSEE est un lieu paisible. Nous respectons les directives cantonales (Lucerne) et la loi sur les armes. C'est pourquoi les menaces et le harcèlement de toute sorte, l'exercice de la violence, les armes, les répliques d'armes et les instruments de frappe sont interdits sur tout le site du CAMPUS.

Invités / visiteurs / animaux

Pour les invités et les visiteurs, informez au préalable la communauté de travail du centre pour la jeunesse ou la direction de l'internat. Les visites d'hommes dans les hébergements pour femmes et inversement sont interdites.

Nous aimons les animaux. C'est pourquoi nous n'en acceptons aucun dans l'ensemble du CAMPUS. L'installation n'est pas adaptée pour cela.

Déchets / crachats

Nous voulons un CAMPUS propre. C'est pourquoi nous utilisons également nos poubelles et cendriers pour les petits déchets (cigarettes, plastiques, bouteilles, emballages, mégots de cigarettes, chewing-gum, restes alimentaires). Nous ne crachons pas non plus sur le sol, ni ne salissons les murs. Participez!

En cas d'infraction, une amende de nettoyage de 40 CHF sera réclamée conformément à la loi cantonale (Lucerne).

Portables / Tablettes / Notebooks / Appareils musicaux et ménagers / Téléviseurs / Engins volants sans pilote

Dans les chambres: Les appareils de divertissement qui peuvent être rangés dans une armoire ou une valise sont autorisés. Ils doivent être réglés à un volume normal et être éteints à partir du repos nocturne (23:00 heures). En cas d'infraction, ils peuvent être confisqués provisoirement.

Selon les prescriptions de sécurité incendie, aucun appareil ménager, ni téléviseur ne peut être stocké, ni utilisé dans les chambres.

En-dehors des chambres: Pour des raisons de respect mutuel, les appareils munis de haut-parleurs doivent être réglés à un faible volume. Engins volants sans pilote: les drones et les modèles réduits ne sont pas autorisés sur le CAMPUS.

Wi-Fi gratuit

1. Activez le Wi-Fi sur votre appareil, puis le réseau «CAMPUS SURSEE».
2. Lancez votre navigateur. Sélectionnez «Free SMS Login». Saisissez votre numéro de téléphone portable.
3. Vous recevrez ensuite par SMS un code d'accès (mot de passe) sur votre numéro de téléphone.
4. Saisissez le code d'accès qui vous a été envoyé (mot de passe) afin d'activer la connexion.
5. Lisez et acceptez les conditions du contrat. Vous serez ensuite redirigé sur campus-sursee.ch et vous pourrez utiliser gratuitement cette connexion pendant 7 jours. Au terme des 7 jours, vous devrez à nouveau vous enregistrer.

L'accès au Wi-Fi peut être utilisé dans tous les bâtiments du CAMPUS SURSEE avec jusqu'à trois appareils. Si vous rencontrez des problèmes, contactez directement et gratuitement la hotline de Swisscom au: 0900 333 221